

Nombre de conseillers  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE BERTAUCOURT-EPOURDON

Date de convocation : 11/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit août à 18 heures 15 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MARTEAU, Maire.

### SÉANCE DU 18 AOÛT 2025

Délibération N° 2025-20

Étaient présents : MM(Mmes) Philippe MARTEAU, Henri-Michel MOREAU, Artur SANTO, Thomas DEMISTROUVICHE, Cédric MENSUELLE, Annick WINIARSKI, Sandrine DECHAPPE.

OBJET :

Étaient absents : MM(Mmes) Laura LESOURD (excusée, a donné pouvoir à C. MENSUELLE), Mickaël LE BERVET, Isabelle COLLETTE (excusée, a donné pouvoir à T. DEMISTROUVICHE), Sandrine CHARLES (excusée), Bruno TRIQUER, Anne TRIQUER.

### **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur Cédric MENSUELLE a été élu secrétaire de séance.

Par délibération n° 2025-07 en date du 28 février 2025, la commune a décidé d'élaborer un plan local d'urbanisme (PLU) pour :

- Doter la commune d'un document de planification urbaine ;
- Organiser le développement urbain dans le respect des capacités d'accueil de la commune et des possibilités offertes par le renouvellement urbain ;
- Répondre aux besoins des activités économiques présentes ;
- Maîtriser la consommation d'espace et l'étalement urbain ;
- Préserver le cadre de vie et le patrimoine paysager de la commune ;
- Intégrer les problématiques environnementales et participer à la préservation des espaces naturels et agricoles ;
- Protéger la population contre les risques naturels.

Le PLU comprend un document intitulé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le projet communal dans le cadre de l'élaboration du PLU ; projet communal établi en prenant en compte les besoins en matière de logements, d'équipements, d'activités économiques, agricoles et forestières dans un souci d'équilibre et de préservation des espaces naturels présentant un intérêt, et d'aménagement durable.

Le Maire indique à l'assemblée qu'un débat doit être organisé au sein du Conseil municipal. Ce débat porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables retenues pour l'ensemble de la commune de Bertaucourt-Epourdon dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Nichée au cœur de la campagne picarde, Bertaucourt-Epourdon offre un cadre de vie paisible, à 12 km de Chauny. Riche d'un patrimoine rural et d'une forte vocation agricole, la commune s'étend sur près de 750 hectares, majoritairement composés de terres cultivées et de zones naturelles. Elle bénéficie d'un environnement préservé, partiellement inscrit dans le site Natura 2000 massif forestier de Saint-

Gobain. Sa population d'un peu moins de 600 habitants profite d'une proximité avec les services urbains, tout en conservant une qualité de vie typiquement villageoise.

Le projet d'aménagement territorial de la commune tend à :

- ⇒ Favoriser l'accueil de nouveaux habitants pour stabiliser la population communale ;
- ⇒ Maintenir les activités économiques locales présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouvelles activités compatibles avec les zones d'habitat ;
- ⇒ Prévoir la réalisation d'équipements ;
- ⇒ Organiser cette politique d'aménagement du territoire à travers des objectifs de maintien de la qualité des paysages urbains et naturels, de la prise en compte des enjeux environnementaux et des risques en amont des démarches d'aménagements.

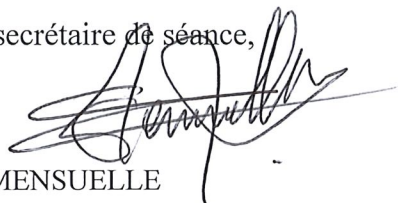
Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

Émet un avis favorable sur le projet présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Le Maire,  
  
P. MARTEAU

Le secrétaire de séance,

  
C. MENSUELLE